

LE LEVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Maronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement
A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse
BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

CANTON DE TARARE

Inscrits		1.551
Votants		858
PINCHON, rép. radical		1.551
SONNERY-MARTIN, c.-g.		858

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 16 AVRIL

Sixième section (Les Terreaux)

Inscrits		2302
Votants		553
L. ENOU, républicain		548

M. Enou n'ayant pas obtenu le quart des électeurs inscrits, il y a ballottage.

Trente-troisième section (Vaise)

Inscrits		1897
Votants		605
Ch. BLAIN, républicain		560

RHÔNE

Villefranche

Inscrits		3300
Votants		122

HUGON,	23
ROCHEVAL,	35
DEFAUDON,	33
DUPALAIS,	30
DADUT,	24
FERNIER,	20
GRILLET,	25

(Ballottage)

ISÈRE

Ville de Grenoble

LÉON DOYEN, radical		2.710
TESTOUT,		2.157
ROBERT,		2.085
SARRUT,		2.041
LAURA, rép. modéré		1.858
TARRILLON,		1.782
RIONDET,		1.715
MARTIN,		1.683
COQUAND, conservateur		775
JACQUIER,		764
SULLY,		760
ROZAN,		760

(Ballottage)

ARDÈCHE

Privas

Inscrits		2009
Votants		603
BOUYEYRON,		298
POUZET,		294

(Ballottage)

A L'ENCAN!

Ce n'est pas dans le désarroi que nous sommes, c'est en plein chaos, en complète dissolution.

Nos dirigeants officiels ont des mines de somnambules éveillés. L'ahurissement est leur état normal. Incapables de procéder à aucune réforme sérieuse, ils les abordent toutes, à la manière de ces enfants maladroits qui abiment tout ce qu'ils touchent.

Le cabinet est loin d'être homogène. Freycinet et Léon Say se tirent aux jambes; les ministres de la guerre et de la marine sont en complet désaccord sur les questions les plus élémentaires, et tandis que l'un recherche les moyens d'assurer dans l'armée la liberté de conscience, l'autre donne, dans la marine, les ordres les plus condamnation pour l'accomplissement de simulacres religieux ridicules.

Si l'on tourne les regards vers la Chambre, le spectacle est non moins significatif. L'immense majorité des députés est partisan des réformes, mais d'une façon toute platonique, à la condition de ne rien réformer. L'attermolement ministériel se complique ici du platonisme parlementaire.

La Chambre accepte les réformes en principe et les repousse en fait. Elle se déclare hautement indépendante et elle se tient à la remorque d'un cabinet dont tout le programme est d'escamoter les questions.

Le jour où elle a montré quelque énergie, elle l'a puisée dans la fièvre de sa propre défense, bien plus que dans la conscience de sa dignité foulée aux pieds par M. Gambetta. Si elle avait le moindre souci de son honneur, se serait-elle exposée au sanglant soufflet que vient de lui appliquer un M. Blount, président du conseil d'administration des chemins de fer de l'Ouest?

Ce M. Blount, qui professe le plus profond mépris pour nos « honorables » et qui certes ne s'en cache pas, a en même temps porté contre les questeurs de la Chambre une accusation si grave qu'il est impossible de ne pas la relever. Chacun sait que ce sont les questeurs qui, soit-disant, ont pris l'initiative de demander aux compagnies des chemins de fer le privilège pour les députés de circuler gratuitement sur nos lignes ferrées moyennant la minime somme de 10 francs par mois. Les Compagnies ont consenti ce cadeau et députés et sénateurs se sont empressés de l'accepter sans trop rougir. Les petits cadeaux entretiennent l'amitié.

S'il faut en croire M. Blount — et il n'y a pas de raison pour ne pas le croire — ce n'est pas par pure amitié qu'il a accordé les faveurs de sa Compagnie à nos dirigeants; il a, plus prosaïquement, obéi à une pression, disons le mot à une menace. Il n'y a pas à s'y tromper. M. Blount est fort clair, très précis. Il s'est trouvé en présence d'une manœuvre de chantage. Ni plus ni moins. Les questeurs, et à leur suite les honorables des deux Chambres, ont fait chanter les Compagnies comme de vulgaires sénateurs et députés d'industrie.

Les accusations de M. Blount doivent être connues du pays tout entier. Si elles sont fausses, il faut que le calomniateur soit publiquement confondu et fustigé. Si elles sont vraies, nous demandons que les maigriottes qui ont manigancé cette flouterie, appelées à devenir célèbres sous le nom de « coup du parlement », soient promenées de ville en ville, de circonscription en circonscription, leur permis de circulation au cou et leur médaille au dos.

Nous disons qu'on ne peut se méprendre sur la gravité des imputations formulées par le président du Conseil d'administration de la Compagnie de l'Ouest. Qu'en on juge :

« Croyez-bien, a-t-il dit aux actionnaires, que nous aurions fait autrement si nous avions cru le pouvoir, mais nos intérêts nous commandaient de céder. En cédant, nous n'avons pas fait un bien grand sacrifice; en résistant, nous nous exposions à des difficultés qui pouvaient se résoudre par des pertes autrement considérables. Plus que d'autres, nous sommes dans la dépendance des pouvoirs publics; nous ne pouvons ni ne devons l'oublier. »

C'est complet. Les pouvoirs publics sont à l'encan.

Les votes de nos mandataires sont cotés 120 francs pour le service spécial des chemins de fer; transport et sécurité des voyageurs, tarif des marchandises, personnel, situation des employés, etc. C'est en effet pour rien, et M. Blount a bien raison de déclarer qu'il n'a pas fait « un bien grand sacrifice » et que les intérêts de la compagnie lui commandaient de céder. Céder, mais on insistait donc. Qui ? Il est nécessaire de le savoir. On faisait même plus qu'insister, on menaçait, puisqu'« en résistant » on s'exposait à « des pertes autrement considérables. »

La corruption coule à plein bord dans les classes dirigeantes. Tandis qu'en bas, le peuple peine et souffre, en haut, les jouisseurs étalent leur honte avec cynisme. Un baron-loup industriel supporte devant ses actionnaires le prix des consciences des mandataires du pays et traite de l'achat des pouvoirs publics. Ce n'est pas cher, ajoute-t-il, j'ai cru et dû devoir acheter au mieux de vos intérêts. C'est une bonne affaire.

Jusqu'à présent une seule voix s'est élevée pour protester; celle du citoyen Barodet. Il a fait son devoir, c'est bien.

Mais c'est une voix autrement puissante et impérative qui doit se faire entendre : celle du pays. Que tous les députés soient mis en demeure de déchirer leur permis de parcours; que cet ignominieux honnêteté soit conspué, et les coupables auteurs dénoncés à la fureur publique. Quant aux dupes, qu'elles se pressent à s'exécuter, si elles ne veulent pas être classées parmi les corrupteurs ou les corrompus. Pour le peuple, il n'y aura pas d'autre alternative.

Frédéric Cournet.

LES JOURNAUX

Paris, 16 avril.

Le *Voltaire* constate la campagne générale des journaux contre M. Gambetta et dit que ses partisans ont loin d'éprouver de la rancune. On a commencé l'expérience il est nécessaire de la mener jusqu'au bout.

Le *Soleil* dit que la centralisation administrative est devenue une tyrannie bureaucratique contraire aux vrais principes de la liberté. Les conseils municipaux devraient pouvoir résoudre sans appel toutes les questions locales.

Le *Republicain* français écrit qu'on nous mène à un régime nouveau où les ministres n'auront pas d'autre charge que d'exécuter les commissions que leur transmettront les députés de la part de leurs électeurs.

Le *Lanterne* demande vivement la réforme de l'Université.

Le *Justice* veut l'application rigoureuse de la loi sur l'enseignement laïque.

Le *Débat* dit qu'il ne faut pas s'émouvoir des événements du Caire. Il y a à qu'un danger pour l'Egypte, celui qui résulterait de l'invasion du Soudan, car alors on chercherait vainement en Egypte un soldat qui voudrait se battre.

Le *Paix* loue vivement le projet de M. Humbert sur la répression des écrits obscènes.

Résistance à la Loi

Paris, 16 avril.

Les journaux cléricaux publient une lettre circulaire adressée par l'archevêque de Paris aux instituteurs catholiques de son diocèse, et dans laquelle il exhorte nettement à continuer, malgré les prohibitions, les défenses et même les pénalités émanant de l'autorité à distribuer aux enfants qui leur sont confiés, l'instruction religieuse. M. Goblet, ministre de l'intérieur, vient d'être officiellement avisé que dans plusieurs communes du Morbihan les affiches portant la promulgation de la loi sur l'enseignement primaire avaient été déchirées à plusieurs reprises; dans quelques communes les maires se sont absolument refusés à faire afficher la nouvelle loi, c'est une des manifestations de la lutte organisée contre la loi prescrivant l'enseignement primaire obligatoire.

En présence de ces faits, M. le ministre de l'intérieur a ordonné une enquête qui permettra d'établir la part de responsabilité qui incombe aux municipalités. Des mesures énergiques seront prises partout où cela sera nécessaire.

INTÉRIEUR

Paris, 16 avril.

Le GÉNÉRAL PITTÉ EN RUSSIE
On annonce que le général Pitté est désigné, dès maintenant, par le président de la République, pour aller assister, à titre d'ambassadeur extraordinaire, aux cérémonies du couronnement de l'empereur de Russie.

DÉPART DE M. PARNELL
M. Parnell repart pour Londres aujourd'hui. Il se reconstruit prisonnier demain à Kilmallick.

L'«HOTELLO»
La traduction en vers de l'*Hotel* de Shakespeare, par M. Louis de Grammont a obtenu hier, à l'Odéon, un succès extraordinaire.

La VEUVE BONAPARTE
L'impératrice Eugénie a traversé Paris, se rendant à Nice.

LES PUBLICATIONS OBSCÈNES
Voici le texte du projet de loi préparé par M. le garde des sceaux sur la répression des publications pornographiques :

Article premier. — L'article 330 du Code pénal est modifié ainsi qu'il suit :
« Sont punis d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de 16 à 3 000 fr. :
1° Toute personne qui aura commis un outrage public à la pudeur;
2° Les auteurs des délits commis contre les bonnes mœurs par des écrits, imprimés, »

affiches, gravures, peintures, emblèmes ou images obscènes mis en vente, vendus, distribués, exposés ou affichés dans les lieux ou réunions publiques;

« 3° Les auteurs des délits de même nature par des discours, chants ou cris obscènes proférés dans des lieux ou réunions publiques. »

Art. 2. — Les complices de ces délits, dans les conditions prévues et déterminées par l'article 60 du Code pénal, seront punis de la même peine et la poursuite devant le tribunal de police correctionnelle, conformément au droit commun et suivant les règles édictées par le Code d'instruction criminelle.

Art. 3. — Toutes les dispositions contraires à la présente loi sont abrogées.

NOMINATIONS DIPLOMATIQUES
Dans quelques jours paraîtront les nominations diplomatiques suivantes :

M. Devismes, comme secrétaire d'ambassade de deuxième classe, à Constantinople, et M. Delaunay, secrétaire de deuxième classe à Madrid.

D'autre part, ont été nommés conseillers d'ambassade hors cadre : M. Delarochette, chef-adjoint du cabinet du président du conseil, et M. Sainte-Foy, attaché à la direction politique.

DUEL DE JOURNALISTES
A la suite d'un article paru dans la *Souveraineté du Peuple*, un duel à l'épée a eu lieu dans la soirée, aux environs de Toulouse, entre M. Poirier, rédacteur en chef de la *Souveraineté*, et M. Calvinaud, conseiller municipal et directeur politique du *Reveil*.

M. Calvinaud a reçu quatre légères blessures à la main et au bras.

M. Desprez, ambassadeur près du Vatican est attendu à Paris en congé sur sa demande.

NOTRE CONTRÔLEUR EN EGYPTÉ
M. Hocde, inspecteur général des finances a été nommé secrétaire général du contrôle européen en Egypte, en remplacement de M. Lironirolles, rappelé en France sur sa demande.

LA PROPOSITION BARRÈRE
La proposition Barrère, relative à la commission mixte du Danube sera présentée à la prochaine session de la commission internationale danubienne au nom de la France.

L'ENSEIGNEMENT DES JEUNES FILLES
Une entrevue devait avoir lieu aujourd'hui au ministère de l'instruction publique pour préparer l'organisation de l'enseignement secondaire des jeunes filles à Paris. Elle a été renvoyée à plus tard par suite de l'absence de plusieurs membres du conseil municipal.

Les négociations recommenceront après le retour de M. Ferry parti pour présider le conseil général des Vosges.

DÉPART DE NOTRE CONSUL A TUNIS
M. Lequeux, consul de France a quitté Tunis pour se rendre à Paris.

Tous les consuls assistaient à son départ. M. Cambon a rendu visite à l'amiral Conrad.

M. Lavignerie a donné aujourd'hui un grand dîner à l'occasion de sa nomination au cardinalat.

LE TARIF DES DOUANES AMÉRICAINES
M. Tirard a fait traduire en français le tarif des douanes américaines. Toutes les chambres de commerce recevront prochainement un exemplaire qui sera mis à la disposition du public.

CONFÉRENCE TONY RÉVILLON
Nantes, 16 avril.

M. Tony Révillon a fait une conférence au théâtre de la Renaissance, à l'occasion de la fête de bienfaisance donnée au bénéfice des Ecoles laïques; il avait pris pour titre : « L'Esprit de la Révolution ». La Révolution, a-t-il dit, fonda la liberté, l'égalité et la fraternité, mais elle les fonda incomplètement; les classes subsistent.

Nous avons le clergé, la bourgeoisie, la noblesse et les ouvriers; il faut pour ces derniers former un quatrième état par la fondation de syndicats puissants, qui rendront les grèves efficaces; il faut séparer l'Eglise de l'Etat; il faut supprimer le Sénat et revenir à la Constitution démocratique de 1793, qui assurait une même loi pour tout le territoire français, mais donnait des libertés communales complètes. M. Tony Révillon a blâmé sévèrement les partisans de M. Gambetta de vouloir arriver à des réformes par les voies autoritaires de la monarchie et de l'empire.

De fréquents applaudissements ont interrompu cette conférence à laquelle assistaient près de 3 000 personnes, entre autres M. Laisant. A l'issue de la conférence, M. Colombet, maire de Nantes et président de la réunion, a recommandé la quête qui allait être faite en faveur des écoles; puis, faisant allusion à la grève des ouvriers nantais, il a dit que l'instruction seule pourra prévenir des malheurs de cette nature.

L'IMPOT SUR LE PÉTROLE

Paris, 16 avril.

Nous recevons communication de la pétition suivante qui se signe dans toute la France, et dont l'initiative a été prise par un groupe d'ouvriers de Lille :

Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés,

Les ouvriers, soucieux, ont l'honneur de venir vous prier de bien vouloir reporter sur le gaz et la bougie, qui éclairent les riches appartements, l'impôt qui existe aujourd'hui sur le pétrole, qui éclaire exclusivement la mansarde et la chaumière de l'ouvrier.

Cet impôt écrasant pour le pauvre sera bien léger pour le riche.

Veuillez, nous vous en prions, jeter un coup d'œil sur ces logements de travailleurs, tous sont éclairés au pétrole qui paie encore 125 0/0 d'impôt ! (La valeur du pétrole est de 17 à 20 centimes par litre, l'impôt est de 25 centimes !!)

Le gaz ne paie pas d'impôt. La bougie paie 15 0/0 d'impôt. Le pétrole paie 125 0/0 d'impôt !! C'est l'impôt progressif dans le sens de la misère.

Il y a à Lille, 33.350 indigents secourus par le *Bureau de bienfaisance*; tous paient 125 0/0 d'impôt sur leur lumière !

Vous ne voudrez pas laisser peser plus longtemps cette charge sur la misère, quand l'opulence en est pour ainsi dire affranchie.

Nous osons compter, Messieurs, sur votre loyauté pour faire disparaître au plus tôt cet impôt inique, qu'aucun autre pays n'aurait jamais osé imaginer.

Recevez, messieurs les Sénateurs et messieurs les Députés, nos salutations et nos remerciements pour l'acte de justice que vous allez accomplir.

CAHIERS ÉLECTORAUX

Paris, 16 avril 1882.

Le classement des programmes électoraux est sur le point d'être terminé; M. Barodet se rend tous les jours au Palais Bourbon et y déploie avec beaucoup d'activité.

Dès la rentrée, la commission parlementaire chargée du mener cette besogne à bonne fin, invitera les députés à se présenter devant elle pour examiner leurs professions de foi et leurs engagements respectifs; lorsque les programmes électoraux auront été classés et reconnus, le *Journal Officiel* publiera dans sa partie supplémentaire, l'ensemble des travaux de la commission.

LA SITUATION EN EGYPTÉ

Le Caire, 15 avril.

La situation actuelle en Egypte paraît très critique.

On accuse Arabi-Bey de lâcheté. Les officiers arrêtés sont mis à la torture.

CONGRÈS DES ÉLECTRICIENS

Paris, 16 avril.

Le 1^{er} mai doit se réunir à Paris, sur l'initiative du gouvernement français, un Congrès international des électriciens.

Cette réunion a surtout pour but de s'entendre sur les moyens d'imprimer une uniformité stable au langage scientifique et technique relatif à l'électricité, ainsi que sur la signification et la portée exacte des termes employés dans les définitions, l'enseignement et les applications.

Toutes les puissances ont donné leur adhésion à ce Congrès où elles seront représentées, excepté deux dont on attend encore les réponses qu'il y a tout lieu d'espérer devoir être favorables.

ALGÉRIE & TUNISIE

Tunis, 16 avril.

Nouvelles diverses
M. Lequeux est parti pour la France. M. Cambon a visité l'amiral Conrad à bord de la *Galissonnière*.

M. Lavignerie offre aujourd'hui un grand dîner aux notables européens à l'occasion de sa nomination au cardinalat.

Un mouvement de l'armée turque est signalé vers la frontière tripolitaine.

ALLEMAGNE

Convocation du Parlement
Berlin, 16 avril.

Le *Moniteur officiel de l'Empire d'Allemagne* publie une ordonnance impériale convoquant le Parlement allemand pour le 27 avril.

RUSSIE

Attaque contre les Juifs
Saint-Petersbourg, 16 avril.

Des attaques ont été dirigées contre les juifs, à Balta. Elles n'ont cessé que grâce à l'intervention des troupes.

Les auteurs de ces désordres sont des habitants de Balta et des paysans des environs. Un procureur est arrivé sur les lieux pour diriger l'enquête.

Les habitants de Létisché ont également attaqué les juifs de cette localité et ont fait des dégâts dans leurs habitations.

Les coupables ont été arrêtés.

ITALIE

Le traité franco-italien
Rome, 16 avril.

Quatre bureaux sur neuf ont procédé à l'examen du projet de traité franco-italien; les quatre commissaires nommés par ces bureaux sont favorables au traité.

Les autres bureaux nommeront leurs commissaires très prochainement.

CONGRÈS DES LYCÉENS

On lit dans *Midi républicain* :

Nous sommes en mesure d'affirmer à nos confrères qui se sont trop hâtés, d'accord avec le *Petit opportuniste* de notre ville, de plaisanter plus ou moins spirituellement sur le congrès des lycéens, que cette réunion s'est tenue à Albi, le 12 avril, dans un local purement privé.

Les organisateurs avaient choisi, au dernier moment cette ville, afin d'échapper aux tracasseries de l'administration des lycées.

Le congrès se composait d'une vingtaine de délégués, munis chacun de procès-verbaux, et représentant les principaux lycées du Midi. Il convient également d'ajouter quelques autres mandataires de sociétés intimes lycéennes et quelques autres étudiants venus pour aider leurs jeunes camarades.

Il y a eu une séance de nuit et une de jour.

Les débats ont surtout porté sur la tactique à suivre pour l'application des réformes formulées par les organisateurs.

Un manifeste a été dressé. Il contient le programme des lycéens et les réclamations dont ils veulent saisir la presse.

Enfin, ajoutons qu'un nouveau congrès se tiendra le 21 août prochain.

Voici le manifeste que nous recevons au dernier instant :

Manifeste du Congrès général des Lycées de France
PREMIÈRE SESSION
Camarades,

Nous nous sommes réunis le 12 avril à Albi et non à Montpellier, comme les journaux l'avaient annoncé, pour éviter les poursuites que l'autorité dirigeait contre nous.

Les lycées de Montpellier, Toulouse, Avignon, Nantes, Lyon, Mâcon, Nîmes, Albi, Nîmes, Carcassonne, Bordeaux, des collèges de Béziers et de Mende, le Club lycéen et sept autres Sociétés lycéennes avaient répondu à notre appel et envoyé des délégués.

Voici le programme de réformes que nous avons adopté à l'unanimité pour être soumis à M. le ministre :

1. Rendre obligatoire l'étude de deux langues vivantes et facultatives, l'étude du Latin ou du Grec.
2. Créer une commission d'élèves élus par les classes supérieures avec certaines conditions de conduite et de travail.
3. Améliorer la nourriture et le matériel scolaire.
4. Ouvrir des cours de vacances pour les élèves refusés à la fin de l'année scolaire.
5. Réorganiser les bibliothèques, les rendre générales pour toutes les classes possédant les chefs-d'œuvre de la littérature française et étrangère affectées aux externes et aux internes.
6. Mettre un terme aux spéculations inqualifiables des concierges en leur imposant un tarif ou créant une concurrence.
7. Faire sortir les élèves toutes les semaines en faisant alterner les sorties générales et de faveur.
8. Permettre aux élèves des classes supérieures de travailler en grande tenue.
9. Accorder l'immunité aux élèves qui ont pris part aux révoltes de Toulouse et de Montpellier.

me par une bonne conduite et non par des révoltes qui déshonoreraient notre cause et donneraient à notre Congrès un caractère que nous ne voulons pas.

« Soyons ce que nous devons être, c'est-à-dire des lycéens jaloux de leur honneur et de la gloire des institutions auxquelles ils appartiennent, et ainsi que l'on regarde en nous l'avenir de la patrie. »

Les délégués de Montpellier, Toulouse, Avignon, Nantes, Lyon, Mâcon, Nevers, Albi, Nîmes, Carcassonne, Béziers et Mende.

CONCERT-CONFÉRENCE LOCKROY

Hier, à deux heures, à eu lieu, au Grand-Théâtre, le concert-conférence donné avec le concours de M. Lockroy, député de la Seine.

La salle était convenablement garnie. Les meilleurs artistes de notre première scène, MM. Salomon, Engel, Seguin, Nerval, Mmes Baux et Finckel, ont tour à tour charmé l'assistance et se sont fait justement applaudir.

M. Nerval, notre excellent ténor, a été particulièrement fêté.

L'Harmonie Gauloise et la fanfare des Amis Réunis ont contribué pour une large part au succès de cette réunion.

Entre la première et la deuxième partie, après l'audition de la *Marseillaise*, fort bien exécutée et chaleureusement applaudie, M. Guillaumaud, un des organisateurs de cette réunion, a souhaité la bienvenue au conférencier et a donné lecture d'une lettre de Victor Hugo, dans laquelle l'illustre poète envoie ses témoignages de sympathie à la démocratie lyonnaise, si profondément et sincèrement républicaine.

M. Lockroy, député de la Seine, s'exprime ainsi :

Messieurs, citoyens.

Avant de remercier l'honorable président des paroles trop glorieuses qu'il m'a adressées, permettez-moi de me féliciter de me trouver ici, dans cette grande ville de Lyon, si noble, si courageuse qui marche avec sa sœur de Paris à la tête de la démocratie française.

Je remercie nos amis de m'avoir appelé, je les remercie de m'avoir procuré l'honneur de la parole devant vous, Messieurs, devant vous, mes chers concitoyens.

L'orateur dit qu'il a choisi pour sujet de sa conférence, cette grande question : la séparation de l'Eglise et de l'Etat, parce qu'elle préoccupe vivement et à bon droit l'opinion publique, parce qu'aux dernières élections, elle figurait dans tous les programmes franchement républicains, parce qu'enfin deux ministères se sont succédé et que pas un n'a cherché à la résoudre.

Il est de notre devoir, à nous, députés, de revenir devant vous, de vous entretenir de cette grave question afin que l'opinion publique, si puissante dans notre pays, l'opinion publique qui a forcé la Chambre à rendre la loi d'amnistie, et à voter la loi d'indemnité, la force encore aujourd'hui et nos gouvernements avec elle, à se prononcer pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Il est point dans l'histoire, ajoute l'orateur, de doute plus émuant, plus tragique que cette grande lutte de l'Eglise et de l'Etat, de cette lutte qui dépend du salut de la République et du monde civilisé.

En termes éloquent, M. Lockroy rappelle la triste rôle qu'a joué l'Eglise pendant les périodes néfastes des 24 et 16 mai.

Il la montre à cette époque, poussant à l'assaut de la République ses noirs colonnes dont le mot d'ordre était : plus de suffrage universel, plus de souveraineté nationale.

Le conférencier dit que l'Eglise doit sa puissance à son organisation habile et surtout à cette chose monstrueuse inventée par elle : la confession.

Par la confession, dit-il, elle tient les femmes ; par les femmes elle tient le mari, le père, le frère et l'enfant. Par la confession elle pénètre partout ; dans le gouvernement, dans le peuple, dans la famille, chez le plus humble comme chez le plus riche.

L'orateur, remontant aux premiers temps de la monarchie, retrace à grands traits les luttes que le pouvoir temporel a eues avec le pouvoir spirituel. Il rappelle avec beaucoup d'esprit que ce fut justement Saint-Louis, qui le premier se révolta contre son autorité, ce qui n'empêcha pas l'Eglise d'avoir envoyé

au ciel après sa mort ce roi, que de son vivant, elle avait envoyé au diable.

La royauté plus forte avec les monarches qui lui succédèrent, lui demanda de respecter le pouvoir temporel, et s'engagea en retour à protéger la foi. Les prêtres faconnèrent les âmes à la tyrannie des rois, et ceux-ci reconnaissants, accordèrent à la religion catholique leur haute et puissante protection, empêchant toute idée nouvelle de pénétrer sur le territoire français.

Mais à leur insu, l'Eglise gouvernait encore les rois, car elle tenait leur entourage sous sa tutelle et leur fournissait encore des confesseurs quand elle ne leur fournissait pas leurs maîtresses.

En termes spirituels, l'orateur fait le procès de cette Eglise qui a canonisé et introduit dans notre calendrier des saints illustres, tels que saint Thomas, saint Cyprien, et qui n'a pas assez de malédictions pour ces hommes de génie, qui s'appellent Voltaire, Diderot, Jean-Jacques Rousseau, ces hommes qui ont fait de la France la première nation du monde.

Le conférencier rappelle le rôle joué par l'Eglise sous la Révolution. Il dit que cette Révolution qui avait hérité de sa haine, eut le tort très grand d'imposer le serment de la haine au clergé, comme si le serment prêté par le clergé avait eu quelque chose.

Quelques années après, la Convention d'immortelle mémoire rendit le décret suivant :

L'Etat ne reconnaît aucun culte et ne subventionne aucun culte.

A partir de ce moment, la paix religieuse se fit dans les esprits, quoique ce fait, reconnu, éclatant, ait été soigneusement dissimulé par les historiens qui ont écrit l'histoire de cette époque.

M. Lockroy rappelle ensuite la chute de la République entre les mains de cet homme néfaste qui avait juré de la défendre, et qui une fois au pouvoir, s'empressa de négocier avec Rome, et nous fit reculer ainsi de deux siècles en arrière.

L'empire croula, mais l'Eglise resta armée — sous les gouvernements suivants, plus puissante qu'jamais, elle mit la main sur l'enseignement primaire, sur l'enseignement secondaire, et il ne nous a pas fallu moins de deux ans pour reprendre au clergé ce qu'ils nous avaient enlevé.

Dans une éloquent péroration, l'orateur examine le chemin parcouru par l'Eglise depuis le Concordat.

Il la montre essayant son audace en décrétant le dogme de l'Immaculée Conception, en lançant dans le monde le *syllabus*, véritable déclaration de guerre à la société moderne, à la raison humaine, à la science, à la morale, à la religion, à la liberté, à la patrie, à tout ce qui n'est pas l'Eglise.

Ce jour-là, l'Eglise a déchiré le Concordat, car elle ne pouvait subsister dans ce Concordat que ce qui lui était favorable.

En présence de cet état de choses, allez-vous, dit M. Lockroy, continuer à la payer de nos deniers ?

Il réfute facilement les arguments de ceux qui se disent opposés à cette séparation, par des raisons toutes politiques, et termine en disant :

Avec la séparation de l'Eglise et de l'Etat, nous verrons bientôt la religion catholique, apostolique et romaine obligée à son tour de se déclarer en faillite.

Cette analyse ne peut donner qu'une idée très imparfaite du remarquable et spirituel discours prononcé par l'éloquent conférencier, qui discours a été fréquemment interrompu par les applaudissements de l'auditoire.

M. Lockroy, en retournant à sa place, a reçu les félicitations de ses collègues, MM. Lagrange, Balleu et Chavanne, députés du Rhône.

Nous avons remarqué encore la présence de MM. Murier, sénateur ; Gaillet, maire ; Bouffier, Clavel, Aubert et Chevallier, adjoints ; Ferrer et Thiers, conseillers généraux ; Bally et Blanc, conseillers d'arrondissement et plusieurs conseillers municipaux.

La fanfare des Amis Réunis, à cloche levée, a exécuté avec beaucoup de brio un *pas redoublé*, œuvre remarquable de son habile chef, M. Darvière.

OUVRIERS TANNEURS ET CORROYEURS

Société de Prévoyance

La séance est ouverte à 2 heures et demie, sous la présidence du citoyen Tabard.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adoptée, il est procédé à l'admission des nouveaux adhérents qui sont tous acceptés comme sociétaires.

Le rapporteur de la commission de vérification des comptes lit un rapport approuvant la comptabilité et termine en proposant un vote de remerciement au bureau pour sa bonne gestion, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Les délégués provisoires à la fédération des chambres syndicales rendent compte de leur mandat et concluent à l'adhésion de la société à la fédération.

Ces conclusions sont adoptées, sont nommés délégués à titre officiel : les citoyens

Burillon et Tabard.

Les modifications proposées par la Commission aux articles 14 et 17 du règlement sont également adoptées. La discussion s'engage ensuite sur la révision de tarif proposée par la maison Kock et Co. Après de longs pourparlers le citoyen président lève la séance, laissant aux ouvriers de la dite maison leur liberté d'action et l'initiative de convoquer la corporation en assemblée générale, s'il le jugeait nécessaire.

J. T.

GRÈVE DES APPRÊTEURS DE TULLES

La commission porte à la connaissance de la corporation que la réunion privée d'aujourd'hui n'aura pas lieu.

Un parfait accord règne toujours parmi les ouvriers de la maison Baboin.

La grève continue comme par le passé.

Pour la Commission.

Le Secrétaire, BERTON.

Souscription en faveur des Grévistes

Versé entre les mains du trésorier par le citoyen Antoine Reverchon pour la maison Ponceat, 41 fr. 30, un anonyme, 1 fr. — Total à ce jour, 112 fr.

GRÈVE DES IMPRIMEURS SUR ÉTOFFES

de Saint-Denis (Seine)

Montant des souscriptions des imprimeurs sur étoffes des maisons du Lyonnais et de la région :

Neuville-sur-Saône : maison Wissel, 167 f. 75 c. ; maison Samuel, 59 fr. ; maison Roux, 6 fr. 50.

Saint-Clair : maisons Jandin et Wissel, 65 fr.

Pierre-Bénite : maison Delord et Co, 60 fr. Bourgois : maisons Trapadoux et Lecomte, 410 fr. 50.

Versé par 4 amis du Cheylard, 8 fr. Total : 506 fr. 75 c.

Le président, L. MONNIER. Le secrétaire, FRASSE.

Grève des Ouvriers Cordonniers

La Corporation réunie en assemblée générale a été unanime à reconnaître qu'il était indispensable et qu'il était même impossible de retarder plus longtemps l'initiative de la grève. Car réellement la situation des ouvriers cordonniers est dans une condition très précaire ; toutes les corporations en général se sont fait augmenter, chose devenue pour ainsi dire obligatoire.

Vu l'encherissement des denrées et le prix toujours croissant des locations et en un mot tout ce qui est nécessaire aux moyens d'existence des travailleurs.

Pénétrés de ce principe, que tous les travailleurs doivent s'occuper eux-mêmes de leurs intérêts, la corporation manœuvrait à son devoir et a été en mesure de faire un mouvement social, qui se produit, elle en aura les conséquences, car la généralité des corporations se faisant augmenter, celles qui restent en arrière ne souffrent et il est bien certainement inutile de dire que les capitalistes ne prennent jamais l'initiative d'améliorer la situation des exploités, et s'il est une corporation qui en a la preuve c'est bien la nôtre, car voilà quelques années que nos maîtres se conduisent assez mal et c'est à nous de les rappeler à des sentiments humanitaires.

Mais pour mener à bien le résultat que nous nous sommes proposé de résoudre, il est essentiel que chacun fasse acte de volonté et d'énergie, et s'il se trouve quelques timorés, c'est aux plus intelligents, animés d'inspirations généreuses, de leur faire comprendre qu'il est de leur devoir de se joindre à nous ainsi qu'aux ouvriers qui travaillent encore pour la maison mise à

l'index, et qui se font par cela les égaux des esclaves des seigneurs de la féodalité qui défendaient les châteaux de leurs maîtres.

Citoyens,

La commission exécutive porte à la connaissance de la corporation, que la situation, au point de vue de la grève, est satisfaisante, et qu'il est encore sorti cette semaine quelques ouvriers de la maison à l'index, et nous pensons bien que les quelques malheureux qui restent ne tarderont pas à comprendre que leur devoir est de nous suivre, car il y va de leur dignité.

Toute la corporation est invitée à une réunion publique, lundi 17 avril, à 8 heures, à l'Elysée, rue Basse-du-Port-au-Bois, 11.

Pour la commission exécutive.

Le Président, Le Secrétaire, J. B. B. A. G.

Liste de souscription n° 107, 7 fr. 25.

BANQUET D'ANSE

Les électeurs de M. Million offraient hier à Anse, un banquet à leur élu.

Le lieu choisi pour cette fête intime était la salle du théâtre. Trois cents personnes environ étaient présentes.

Pour lui donner un certain relief, une demande avait été adressée à M. Relachon, maire de Villefranche, afin d'obtenir le concours de la musique municipale de cette ville. Ce fonctionnaire a répondu par un refus, dont on s'est peu étonné, connaissant la tiédeur républicaine du personnage en question.

La Société de gymnastique de Villefranche a heureusement suppléé à l'absence de la fanfare municipale en prêtant son précieux concours.

A 2 h. 1/2 le banquet commençait. Parmi les nombreux assistants, nous avons remarqué MM. Million, le nouveau député, Carriez, conseiller général, Dumont, conseiller général, Duperray, conseiller d'arrondissement, Brun, maire de Chamay, Mogeuet, ancien maire de Villefranche, Durand et Pinay, anciens conseillers municipaux, Deschamps, conseiller municipal de Lyon, etc.

L'ère des toasts est ouverte par M. Dumont qui, naturellement, en porte un à M. Million.

Celui-ci répond en faisant un long exposé des devoirs d'un député et de ses rapports avec ses électeurs. Ce n'est que par des rapports constants entre les électeurs et leurs élus, dit l'orateur, qu'on peut arriver à la véritable représentation.

Pour donner plus d'importance à ce qu'il avance, M. Million propose de choisir parmi les électeurs un certain nombre de délégués chargés de représenter les véritables aspirations locales ; ces délégués seront les intermédiaires constants entre les électeurs et leur élu qui pourra être ainsi constamment au courant de tous les besoins et de toutes les réformes nécessaires.

C'est un moyen aussi d'éviter les questions particulières posées presque toujours par des gens isolés qui souvent sacrifient l'intérêt général à leur intérêt particulier.

Ainsi on fera de la bonne besogne et on travaillera dans l'intérêt du pays.

M. Million se montre très flatté du bienveillant accueil qui lui est fait ; il félicite les électeurs qui ont su comprendre toute l'importance de la candidature locale et adresse les plus sincères remerciements à M. Carriez son collègue et ami qui pendant toute la période électorale n'a été qu'un compétiteur loyal et courtois.

L'orateur termine en disant qu'il justifiera la confiance de ses électeurs et de ceux de M. Carriez. Il boit à l'union de tous les républicains de la circonscription de Villefranche, aux idées de progrès et à tous ses électeurs.

M. Duperray lit ensuite quelques lettres d'excuses de plusieurs invités qui n'ont pu assister au banquet.

Parmi ces lettres, celles de MM. Guyot et Bonnet-Duverdier sont très applaudies.

Après un toast porté à M. Carriez et quelques paroles prononcées par M. Serve, professeur à l'Ecole de commerce de Lyon, le citoyen Deschamps prend la parole.

— Oui, et autre chose ; vous ne devinez jamais quoi.

— Je n'ai pas à deviner, puisque tu vas me le dire.

— Une petite chemise, un petit bonnet et les autres objets divers dont on se sert pour emballer un enfant nouveau-né.

Sosthène fit un mouvement brusque, ses traits se contractèrent, et les plis de son front parurent se creuser encore.

— Tu es bien sûr d'avoir vu cela ? demanda-t-il.

— Oui, je voyais parfaitement. Vous pouvez croire que je n'ai pas moins été étonné que vous l'êtes. J'ai fait alors toutes sortes de réflexions, me demandant quel pouvait bien être le secret de madame la marquise.

— Ah ! vraiment fit Sosthène railleur.

Puis attachant sur elle son regard dur : — Ma chère, lui dit-il d'un ton sévère, tu es à l'hôtel de Coulanges pour voir et entendre, et tu n'as pas à réfléchir sur ce que tu entends et sur ce que tu vois. Si la marquise de Coulanges a un secret, tu n'as pas à le connaître. Cela ne te regarde pas. Tu dois rester strictement dans ton rôle et ne pas aller au-delà de ce que je t'ordonne de faire.

L'espionne rougit et baissa les yeux.

— Ensuite, que s'est-il passé ? demanda Sosthène.

— Madame la marquise a mis elle-même dans le coffre de cuivre les lettres de l'enfant d'abord et ensuite son manuscrit.

— Après ?

— L'ouvrier a fermé le coffre, puis avec son fer rouge, il a soudé le couvercle.

— En effet, murmura Sosthène rêveur, c'est encore une précaution. Seulement je ne vois pas qu'elle soit nécessaire.

Au nom de ses co-religionnaires de Lyon, il porte un toast à la République démocratique et sociale ; il convie tous les républicains à l'union.

Depuis douze ans, nous n'avons de la République que le nom, et la tendance est toujours la même d'encenser les personnalités ; témoin, celle de l'homme de Cahors.

Ceux qui ont fait la République actuelle, ont servi de marchepied à ceux qui l'ont exploitée. La République ne doit pas être un mot, mais bien une chose, un principe pour lequel on meurt sans s'enrichir.

L'orateur fait ensuite un exposé historique des diverses phases par lesquelles a passé la République, depuis la Révolution de 1793. Il veut la liberté communale et l'autonomie complète.

Il importe, ajoute-t-il, de combattre le capital, ce chancereux rongeur de la société actuelle. Quand vous aurez fait cela, vous respirerez alors l'air pur de la vraie liberté, et vous posséderez la République démocratique et sociale.

Malgré l'exposé de ces doctrines, qui n'ont pas l'air de plaire à tout le monde, M. Deschamps est vivement applaudi.

M. Million porte ensuite un toast à M. Grévy, président de la République ; puis le banquet se termine par de nombreux chants patriotiques interprétés par d'excellents chanteurs, parmi lesquels on a applaudi un ténor fort connu et fort estimé dans la localité.

La fête, pendant laquelle n'a cessé de régner la plus franche cordialité, a été terminée par une séance d'exercices donnée par la Société de gymnastique de Villefranche.

J. DAVERNY.

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

C'est aujourd'hui, lundi, que s'ouvre la session du Conseil général du Rhône. Voici l'énumération des dossiers dont il va avoir à s'occuper :

CHAPITRE PREMIER

1 Bourse au Lycée de Lyon. — Le jeune Troussellier.

2 Bourses au Lycée de Lyon. — Le jeune Pierre (Alfred).

3 Bourses à l'Institution des Sourds-Muets.

4 Ecole centrale des arts et manufactures de Paris. — Bourse.

5 Ancienne maison Glas, acquise par le département. — Réparations urgentes.

6 Etablissement d'un égout pour relier les canaux de l'asile de Bron aux égouts de la ville.

7 Caserne de gendarmerie de Lamure. — Réparations.

8 Brigade de gendarmerie de Thizy. — Enlèvement des fumiers.

9 Dépôt de Mendicité. — Construction de bâtiments provisoires pour les reclus condamnés.

10 Ecole normale des institutrices. — Installation d'une pompe.

11 Tribunal civil de Lyon. — Réparations.

12 Tribunal civil de Lyon. — Installation du service des délégations judiciaires.

13 Terrains de Ferrache. — Affaire Veillas.

14 Traitement des employés de la préfecture. — Demande de crédit.

15 Asile d'aliénés de Bron. — Service médical.

16 Aliénés. — Contingent arriéré de plusieurs communes.

17 Aliénés. — Rente laissée par Pallié Diablot, décédé.

18 Service des enfants assistés. — Demande de secours en faveur de Mme veuve Delhomme.

19 Comices agricoles. — Vœu du conseil d'arrondissement de Lyon.

20 Célébration du centenaire d'Olivier de Serres, à Aubenas.

21 Ecole normale de Villefranche. — Augmentation du nombre des élèves-maîtres.

22 Situation des instituteurs employés au service intérieur de l'Eglise.

23 Inspection des salles d'asile communales. — Subvention à l'inspectrice départementale.

24 Liquidation de la pension de M. Volay, employé à la préfecture du Rhône.

25 Liquidation de la pension de M. Gagnier, employé du service des enfants assistés.

CHAPITRE II

26 Construction d'un hôtel de préfecture. — Expropriation. — Décision du jury.

27 Construction d'un hôtel de préfecture. — Expropriation. — Demande de M. Tourlonias.

28 Construction d'un hôtel de préfecture. — Plans, devis et cahiers des charges.

29 Ecole normale des institutrices. — Projet.

30 Ecole normale des institutrices. — Construction. — Demande de M. Césa Pompey.

31 Ecole normale de Villefranche. — Bâtiments et mobilier. — Assurance contre l'incendie.

32 Dépôt de Mendicité. — Séparation des reclus volontaires avec les détenus condamnés.

33 Dépôt de Mendicité. — Assurance de nouveaux bâtiments. — Avenants d'augmentation.

34 Ecole pratique d'agriculture d'Ecully. — Situation et fonctionnement.

35 Logement des gendarmes réservistes et territoriaux. — Construction d'une caserne de gendarmerie à Lyon.

36 Construction d'une caserne de gendarmerie à l'Arbresle.

37 Renouvellement des baux des casernes de gendarmerie du Bois d'Oingt et de Mornant.

38 Création d'une brigade de gendarmerie à Cours.

39 Création d'une brigade de gendarmerie à Saint-Fas.

40 Routes nationales. — Rapport de M. l'ingénieur en chef.

41 Service de M. l'ingénieur en chef du département. — Rapport sur la suite donnée aux affaires traitées dans la deuxième session de 1891.

42 Route nationale n° 6. — Prolongement du cours de Broches. — Classement comme route départementale de la partie abandonnée.

43 Route nationale n° 7 et route départementale n° 12. — Projet d'amélioration.

44 Route nationale n° 86. — exhaussement entre les bornes 24 k. et 24 k. 300.

45 Routes départementales. — Etat des travaux proposés pour 1893.

46 Route départementale n° 5. — Cession de pavés à la ville de Villefranche.

47 Réglement des alignements.

48 Route départementale n° 42. — Construction d'un égoût entre l'usine Colgné et la rue Villon.

49 Chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. — Création d'une gare à la Croix-Barret.

50 Lignes des Dombes et de Lyon à Montbrison.

51 Chemin de fer de Tarare à Villefranche.

52 Chemin de fer de Sathonay à Trévoux. — Subvention.

53 Chemin de fer routier de Thizy à St-Victor. — Subvention.

54 Etablissement de tramways de Lyon à Venissieux.

55 Canal de navigation du Rhône au port de Cette.

56 Canal de navigation du Rhône à Marseille.

57 Chemins de grande communication et d'intérêt commun. — Contingent à demander aux communes pour 1893.

58 Chemin de grande communication n° 6 (cours Vitton prolongé). — Construction d'un égoût.

59 Chemin de grande communication n° 20. — Montmélans. — Rectification.

60 Chemin d'intérêt commun n° 24. — Cevennes et Saint-Jacques-des-Arènes. — Rectification.

61 Chemin d'intérêt commun n° 35. — Fontaines-sur-Saône. — Redressement.

62 Chemin d'intérêt commun n° 53. — Lécenas. — Modification du tracé rectifié.

63 Chemin d'intérêt commun n° 72. — Saint-Foy l'Argentière. — Modification des alignements.

64 Chemin vicinal ordinaire n° 1. — Jullières. — Rectification. — Appel d'une décision de la commission départementale.

65 Chemin vicinal ordinaire n° 1. — St-Catherine. — Emploi de subvention.

66 Chemins vicinaux ordinaires nos 3 et 4. — Ancy et Saint-Forgeux. — Classement d'intérêt commun.

67 Chemins vicinaux ordinaires nos 9 et 17. — Venissieux. — Classement à titre d'annexe du chemin vicinal de grande communication projeté de Lyon à Feyzin.

68 Chemins ruraux. — Projet de règlement.

CHAPITRE III

69 Constructions, réparations et appropriations de maisons d'école-mairie. — Demandes de secours.

CHAPITRE IV

70 Foires et marchés. — Commune de Grigny.

71 Foires et marchés. — Diverses communes des départements de la Loire et de Saône-et-Loire.

72 Forêts. — Reboisement du département du Rhône.
73 Pépinières de vignes américaines.
Création.
74 Société d'horticulture pratique du Rhône et Association horticole lyonnaise.
Exposition.
75 Création d'un tribunal de commerce à Tarare. — Commission chargée de dresser la liste des électeurs.
76 Poste. — Distribution dans la banlieue de Villefranche.
77 Pêche fluviale.
78 Vœux émis par le Conseil général dans sa 2^e session de 1884. — Suite donnée.
79 Vœux émis dans de précédentes sessions. — Suite donnée.

SINGULIÈRE TROUVAILLE

Le bruit se répandait hier qu'un crime horrible venait d'être découvert.
On ne parlait rien moins que d'une femme coupée en morceaux par un assassin mystérieux et au milieu de circonstances extraordinaires.
Il y avait, heureusement, beaucoup d'exagération, et il y a tout lieu de croire que le fait lui-même est inexact. Voici ce qui s'est passé.
On sait que l'Union mutuelle des propriétaires possède un service de vidanges spécial dont les dépôts et entrepôts sont installés rue Boileau, 253, c'est là qu'hier matin on a trouvé un fragment humain dont la découverte a fait croire aussitôt à un crime épouvantable.
Le nommé Guichard a retiré du tonneau qu'il conduisait une main en partie brûlée.
Après avoir lavé sa funèbre trouvaille, il l'appela ses camarades et avertit ses chefs, notamment M. Charlier, directeur de son service, qui fit prévenir M. le commissaire de police du quartier.
Le débris humain fut alors examiné par un médecin qui reconnut une main de femme. Il constata aussi que cette main avait été brûlée en partie, c'est-à-dire qu'il eût reconnu que cette main avait été jetée au feu comme pour être consumée sans être retirée du brasier.
Le médecin déclara aussi que la section de la main ne devait pas remonter au-delà de six jours.
Une enquête est commencée dès maintenant; on saura bientôt dans quelle maison a été faite cette découverte.
Est-on en présence d'un crime nouveau ou, ce qui est plus probable, s'agit-il d'une mystification imaginée par un étudiant en goût de plaisanterie singulière.
C'est ce que nous apprendra le résultat de l'enquête.

SPÉCULATIONS DU 17 AVRIL 1882

Grand-Théâtre
7 h. 1/2. — Le Bouffon et le Tailleur.
Les Centes d'Hoffmann.
Théâtre des Variétés
7 h. 1/2. — Le Petit Jacques, drame.
Salle Indienne (Théâtre Bellecour)
Tous les soirs, concert.
Alcazar (Rue de Séze)
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes de 7 heures à minuit.
Panorama de Lyon
A l'entrée du Parc de la Tête-d'Or (station des tramways) : Le Siège de Lyon en 1793. (Visible toute la journée.)

CHRONIQUE LOCALE

Vendredi soir, à 7 heures, ont eu lieu à la gare n° 2 de Perrache, des exercices d'embarquement et de débarquement militaire dits « de nuit ».
La troupe qui s'y livrait comprenait : la 14^e, la 25^e et la 13^e sections d'infanterie, ainsi que la 14^e et la 25^e sections d'ouvriers.
On a procédé, hier, au cinquante-deuxième tirage des obligations de l'emprunt de Paris de 1869.
Le n° 577,357, gagne 200,000 fr.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. : 723,443 — 409,385 — 705,239 — 12,909.
Les dix numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. : 239,443 — 411,030 — 561,578 — 218,174 — 104,144 — 603,108 — 575,945 — 748,963 — 655,715 — 590,933.
Hier à 8 heures, au lieu de l'onzième tirage de l'emprunt de la ville de Marseille 1877.
Le numéro 60,396 gagne 100,000 fr.
Les numéros 1,970,525 — 82,194 — 81,806 et 109,150, gagnent chacun 10,000 francs.

Par décision ministérielle du 14 avril un établissement de facteur-boîtier a été créé dans la commune de Julienas (Rhône).
Le rapide n° 1 venant de Paris et arrivant habituellement à Lyon à 5 h. 37 du soir, est arrivé hier avec un retard d'une heure 20 minutes par suite d'avaries arrivées à la machine, à Chagny.
Pour ce fait, tous les trains de la soirée partant sur St-Etienne, Marseille, Grenoble et Genève ont éprouvé des retards assez considérables dans la marche ordinaire du service.

Aujourd'hui, à 1 heure, séance publique du Conseil général du Rhône. Ouverture de la session.

Le Drame de la rue Mazenod

Nos lecteurs se souviennent du drame sanglant qui a eu lieu dans la rue Mazenod.
Bourricand, le malheureux mari, qui avait été frappé d'un coup de couteau par sa femme, est mort la nuit dernière vers une heure du matin, dans d'horribles souffrances.
Sa femme sera traduite devant les prochaines assises.
Avant-hier, vers trois heures de l'après-midi, un nombreux rassemblement s'était formé rue d'Egypte, devant le théâtre des Orléans.
Deux individus s'étant pris de querelle, avaient commencé par échanger leur vocabulaire des plus variés, lorsque l'un d'eux ayant menacé l'autre de son revolver, ce dernier saisit son adversaire à bras le corps et le fit rouler du haut des marches du théâtre jusqu'en avant de la porte Berlioz.
L'individu, ainsi battu, se releva furieux et la scène allait peut-être tourner au tragique, lorsque l'apparition de deux gardiens de la paix vint mettre en fuite les deux champions.

Les drames de la misère

Un vieillard de 82 ans, nommé Louis Rigaud, est tombé de faiblesse dans la rue Duguesclin.
Ce malheureux a été transporté immédiatement à l'Hôtel-Dieu, où il a reçu tous les soins que nécessitait son état.
Quand ce pauvre vieillard a pu recouvrer la parole, il a déclaré n'avoir pu aucune nourriture depuis vingt-quatre heures.
Une jeune femme de 23 ans, la nommée B..., demeurant à la cité Part-Dieu a été, dans la soirée d'hier, frappée d'une attaque d'apoplexie sur le pont de la Guillotière.
Par les soins de quelques passants, elle a été reconduite en voiture à son domicile.
Un ouvrier teinturier de l'usine Bredin frères et Cie à la Quarantaine, nommé Alexandre Varenne, âgé de 57 ans, ayant voulu fermer la clé d'un énorme robinet, a fait un faux pas et est tombé si malheureusement sur l'ouverture d'une benne, qu'il a eu trois côtes enfoncées.
On transporta aussitôt ce malheureux, à l'Hôtel-Dieu.
Un boucher qui fouetta un peu trop vivement son cheval, a payé cher cette imprudence. Hier matin, à 8 heures, à l'extrémité du pont Lafayette, la roue de gauche de sa voiture est allée heurter violemment le trottoir.

L'essieu a été brisé par le choc, et le conducteur projeté à terre. Il a eu le bras fortement contusionné.
Il a cependant pu s'en aller en emmenant son cheval. La voiture a été abandonnée sur place.
Les gardiens de la paix ont dressé procès-verbal, la voiture ne portant pas de plaque.

M. Solichon, marchand de vins, quai Saint-Vincent, 56, a glissé hier matin, rue Saint-Côme, sur une écorce d'orange et, dans sa chute, s'est fracturé le bras droit et s'est fait de graves contusions à la jambe.
Il a été transporté à son domicile où il a reçu les soins d'un docteur.

Deux jeunes vauriens, les nommés C..., âgé de 14 ans, et Baviot, âgé de 11 ans, ont fracturé un banc du marché de la place des Victoires, à la Guillotière, et se sont emparés de plusieurs balles de fruits.

Ils ont été écroués tous les deux.
Nous avons l'honneur d'informer les membres de la Société d'encouragement aux écoles communales de Pierre-Bénite qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de convocation, que l'assemblée générale semestrielle aura lieu lundi 17 avril à huit heures du soir, salle de l'Ecole des garçons.
Le secrétaire, F. SENE.

M. Stintzy, médecin, informe sa nombreuse clientèle qu'il vient de transférer son cabinet, 3, rue Dubois.
Consultations de 2 à 4 heures.

CONFÉRENCE

Clovis Hughes, Henry Maret, Amoureux

Saint-Etienne, 16 avril.
Dès huit heures, la salle du Cirque est comble, c'est-à-dire que 3,000 à 4,000 auditeurs ont répondu à l'appel du comité.
Nous remarquons sur l'estrade réservée au bureau et à la presse, les citoyens Joly, Valentin, Pinat, J.-M. Joly, Poncet, Dupin, etc., conseillers municipaux, MM. Blac, adjoint, Taravellier, conseiller général. Beaucoup d'autres notabilités se remarquent au milieu du public.
Une salve d'applaudissements accueille les citoyens Henry Maret, Clovis Hughes, Chavanne et Girardet; à leur entrée dans la salle, on entend même la fanfare de la Châleassière, fit entendre la *Marseillaise*.
Afin d'éviter les longueurs qu'aurait pu entraîner la formation du bureau, il a été décidé à l'avance composé comme suit : Henry Maret, député, président; Chavanne et Girardet, députés, adjoints, assesseurs.
La séance s'ouvre donc immédiatement après une petite allocution du citoyen Amoureux qui demande l'indulgence de l'auditoire pour le citoyen Henry Maret, fatigué et malade.

Henry Maret prend alors la parole et remercie les députés et le comité qui ont invité ses collègues et lui à venir à Saint-Etienne; il s'excuse ensuite de n'avoir pu le faire en décembre. Après avoir rappelé qu'il vient de visiter Bessèges et la Grand'Combe où la commission parlementaire, dont il faisait partie, n'est allée que pour arriver à renseigner la Chambre et le public.
Il dit : « Ce qui m'a frappé dans ce voyage, c'est le spectacle de l'inégalité qui règne là-bas. » Après le développement de cette idée, il conclut, sur ce point, en disant : « Tant que la justice sera vendue, le plus riche aura raison. » L'orateur a émis plus de succès qu'il a établi fort judicieusement l'existence même de cette inégalité.
La première conquête à faire, dit-il en continuant, est donc celle de l'égalité qui, elle-même, ne s'obtient que par la liberté d'association, permettant d'opposer à la force du capital la force du travail.
L'orateur dit aussi qu'il ne veut pas de ce mot « la part d'ouvrier », ce mot, dans l'esprit de ceux qui ont fait usage souvent, est trop exclusif. Il y a aussi l'artisan de l'intelligence qui est un travailleur, dit-il avec véhémence et, ce que nous voulons, c'est l'union de tous ceux qui travaillent, que leur labeur soit d'ailleurs manuel ou intellectuel.
Il ne faut pas, ajoute-t-il, attendre cette réforme des moyens violents; elle doit s'accomplir inévitablement, mais, par les voies pacifiques.
La reconnaissance des chambres syndicales ouvrières, qui va être un fait accompli, est un grand pas fait dans cette voie de réformes.

L'instruction laïque et obligatoire est désormais acquise et constitue aussi un acheminement sérieux vers le but à atteindre.
Traitant ensuite les questions relatives aux responsabilités des compagnies et des patrons, à propos des accidents de mines et chantiers, Henry Maret repousse énergiquement le projet de loi Nadand, qui admet les cas fortuits et de force majeure. Le cas échéant, dit-il, les Compagnies et patrons trouveront toujours (cela s'est vu souvent), le moyen de décharger leur responsabilité en établissant l'existence d'un cas fortuit et de force majeure. Et à ce sujet, parlant des procès intentés, par les victimes d'accidents, aux grandes Compagnies, il dit que, faute de ressources et parce que la justice est vendue, ces victimes ont toujours été dupées.

La création d'un jury pour décider de semblables questions s'impose donc comme il s'impose d'ailleurs pour toutes les formes de procédure. L'orateur conclut en disant que les transformations tant désirées ne s'accompliront que progressivement, mais qu'il voit venir le temps où le capital cédant la place au travail, ces deux sources fécondes : la Justice et le Travail, règneront sans conteste.

Après ces paroles, lesquelles, ainsi que de nombreux passages du discours qui précède ont été couvertes d'applaudissements, la parole est donnée au citoyen Amoureux.
S'étant excusé de parler avant le citoyen Clovis Hughes, Amoureux fait, en termes énergiques et, ajoutons, très parlementaires, fait, disons nous, justice des accusations portées contre lui, en son absence, par des gens qui, sous le masque de républicains ont cherché, tant parmi les fautes de conduite que parmi les opportunités, à le dénigrer, aussi bien, d'ailleurs, que le parti qu'il défend.

Le *Republicain de la Loire*, cet organe gambettiste, s'il en faut, reçoit là une leçon sévère, mais aussi bien méritée.
Passant aux questions techniques, le citoyen Amoureux traite avec une logique et une clarté de vue incontestables les réformes et améliorations dont est susceptible l'organisation du travail; il développe et amende, s'appuyant pour cela sur des données certaines, le projet de M. Alphonse, relatif à la création d'une *Bourse du travail*.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier ce discours péroratoire du citoyen Amoureux, disons seulement qu'en terminant il a prononcé des paroles toutes de paix et de conciliation : « Nous ne sommes pas venus ici pour jeter des ferments de haine; ce que nous demandons aux bourgeois, c'est la reconnaissance des droits imprescriptibles des travailleurs et l'union de toutes les forces productives afin d'éviter les révolutions sanglantes dont les prolétaires ont toujours été victimes. » C'est par la liberté et la justice que nous voulons l'émancipation de ceux-ci, conclut-il.

Les applaudissements ont été accueillis ces paroles nous font bien augurer du résultat des élections futures.

DISCOURS DE CLOVIS HUGHES

La parole est donnée au citoyen Clovis Hughes, le vaillant et sympathique député de Marseille.
Grande chevelure noire, teint bistré, barbe inculte, poil vif et esprit trois fois plus vif encore que son poil : tel nous apparaît Clovis Hughes que nous avons vu hier pour la première fois.

Clovis Hughes n'a pas oublié, dit-il, l'apogée de la République qui lui a été faite à son dernier passage à Saint-Etienne, alors qu'il apportait aux ouvriers, ses frères, la bonne parole du prolétariat.
Il regrette les complices rendus fantaisistes, commis par quelques journaux, les aux qui s'intitulent républicains et déclarent qu'étant avec ses amis, de l'avant-garde du parti, de l'extrême avant-garde, il ne demandait autre chose que le salut sympathique de de tout ce qui est républicain sincère; il est lui-même et s'indigne fort peu de ce qu'il a vu dans une famille de Saint-Etienne que ses amis et lui sont d'accord avec les réactionnaires plutôt.

L'orateur se réjouit de cette appréciation grotesque et continue :
« On nous a traités d'orateurs ambulants, nous... Eh bien après, il n'est donc pas un orateur ambulant, lui, le Patron. »
Vous rappelez vous les banquets, où le veau déshonoré, le lancait, ses apostrophes lamoyonnées, entre-coupées de rétroquels, où il débitait ce qu'il avait porté aux nues en 1889 ? N'était-il pas alors orateur ambulant ?

La seule différence qu'il y ait entre nous et lui, c'est que nous autres, nous n'avons pas lâché notre programme et que si en 1889 nous nous fussions trouvés à Belleville, propagateurs du programme, que chacun connaît, nous serions encore les mêmes en 1893 ?

« Si nous venons prêcher la parole sainte brusquement tout bruit cessa.
L'homme faisait halte.
Marianne, surprise, s'arrêta de son côté.
Elle se trouvait en face de l'hôtel de Chaslin noyé dans le brouillard.
Son regard essaya de distinguer la petite porte pratiquée dans la grille.
Une ombre mobile masquait cette porte.
« Je ne me trompe pas, murmura l'ex-nourrice d'Hélène, il y a là la quelqu'un. C'est un homme... je le vois, ou plutôt je le devine.
Et s'appuyant contre un arbre, elle attendit.
Au bout d'une seconde, le bruit d'une clé grinçant dans la serrure dans la serrure frappa son oreille.
La petite porte tourna sur ses gonds; l'ombre disparut.
« On est entré... » se dit Marianne.
« Qui donc ?... Est-ce là dué ?...
« Mais pourquoi se cacherait-il ?...
« N'est-il pas le maître d'agir à sa guise et de passer par la grande porte ?...
« C'est singulier... Je veux savoir.
Elle traversa de nouveau la chaussée et s'assura que la petite porte était fermée.
« Que se passe-t-il de l'autre côté de cette grille ?... poursuivait la servante avec un commencement d'angoisse.
« Ce mystère me paraît étrange... Qui sait si la demoiselle de compagnie, cette Adrienne de Lassy, n'est pas pour quelque chose dans cette visite nocturne ?... Je crois la coquine bien capable de recevoir un amant...
« Ah ! si je pouvais en avoir la preuve ?... J'attendrai...
Et Marianne s'enveloppant dans son châle de tartan, car le brouillard pénétrait la glaciée jusqu'aux moelles, s'éloigna d'une dizaine de pas et se mit aux aguets.
L'homme qui venait de franchir le seuil du jardin, — il est presque super-

flu de la démocratie, nous y venons avec notre écharpe tricolore, au-dessous de laquelle un cil exercé reconnaît plutôt un bout de la sainte écharpe rouge, qui ne se rapproche en rien de la République bourgeoise » (Applaudissements frénétiques).

L'orateur ajoute que certaines individualités viendront lui dire, qu'il agit comme « le Patron », c'est possible, pourra-t-il répondre, mais par les gestes seulement.
(En effet, l'orateur, avec un talent minime, des mieux réussis, a parodié celui qu'il appelle le Patron avec un entrain, un brio qui a soulevé des acclamations de rires et des tempêtes d'applaudissements de toute l'assemblée; nous devons ajouter que les partisans eux-mêmes du Patron n'ont pu conserver leur dignité.)

« Que nous reproche-t-on, en effet ? Un crime; et quel crime ? C'était en janvier, j'avais d'abord pensé à tous les crimes commis dans ce premier mois de l'année, et me reportant à près d'un siècle, je me demandais s'il ne s'agissait pas de la mort de Louis XVI. Eh bien, pas du tout, notre crime était d'avoir cultivé un bonhomme à coups de bulletins de vote.
« Et c'est tout ! mais il est donc bien criminel de casser et de recoller un ministre qui ne tient pas ses promesses, en pareil cas, en tout, on doit casser et recoller tout ce qu'on veut.
« L'orateur compare en ce moment le Gambetta de 1889 et celui de temps postérieurs. « Il avait promis de réaliser un programme de réformes sérieuses; il avait parlé de l'inauguration d'une politique scientifique, que sais-je ? et il a recouché de... rien. *Zim, la, la, boom, boom, lan, lauré, sté-rieur* l'orateur avec son inépuisable verve méridionale.

« Si c'est au pied du mur qu'on voit le mon, c'est à la vue du portefeuille qu'on voit le ministre : le portefeuille était bien gros, mais le jour de l'ouverture, chacun croyait en voir sortir des merveilles et savez vous ce qu'il y avait dedans ?
« Eh bien, il y avait seulement le sabre de Carabot, celui de Miribel et celui de Gallifet. Gallifet que vous connaissez tous et qui fit acculer au mur plus de revendicateurs des droits du peuple que le plus chevelu d'entre vous n'a de cheveux sur la tête.

Nous renonçons à enregistrer les bravos soulevés par le discours de Clovis Hughes, c'est une frénésie.
L'orateur passe ensuite à Miribel et Weiss nous envoie encore par le grand ministère, et terminant cette série de son discours en déclarant que malgré tout, la République ne sera pas égarée, car au-dessus de tout, il y a la volonté de la France, du peuple, de toute la nation et que si quelque audacieux se permettait de vouloir l'effleurer, il serait brisé comme verre.

L'orateur aborde la question des réformes, ce qu'il traduit par le respect du *Concordat*; il discute la question cléricalle, la politique tordue, à ligne courbe de l'opportunisme, et déclare que ses amis et lui se tiennent et se tiendront toujours sur le terrain des principes, des principes vrais, dont l'objectif est le bien-être de la classe ouvrière, des réformes sociales et du combat à outrance de la dictature.

Il discute encore le fameux programme de Belleville; il fait ressortir les virements qui ont été faits et fait celui qui en a été le promoteur et qui, ayant renié, a perdu sa popularité.
M. Gambetta n'est pas un Bonaparte, dit-il, et cependant son origine gnoise pourrait le lui faire croire, en raison du séjour de cette famille dans la principauté de Gênes; mais il y a en Corse, dit-on, pour se prosterner devant les saintes reliques de cette famille, à laquelle il a été donné qu'il pouvait être allié d'une façon ou d'une autre.

Clovis Hughes continue, porte un vigoureux coup droit au clergé, traite la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat; attaque ceux qu'il dénomme « les charlatans de tous les dogmes, les saltimbanques de toutes les sacristies » et après avoir parlé d'un projet de loi relatif à l'Association internationale des travailleurs, (qui évidemment, dit-il, sera repoussé par la chambre), il proteste contre l'expulsion du colonel Lawry, il déclare que le ministre Freycinet n'est que la maigre doublure de son prédécesseur et ajoute :
« Quand nous l'attaquons, cet homme, ce n'est pas sa personnalité que nous frappons, nous regardons plus haut, nous frappons plus juste; nous frappons là, où nous croyons la République menacée. »

Parlant en suite de la question tunisienne, l'orateur en fait un historique sommaire, la flétrit de toutes ses forces, et « bien que M. de Bismarck, dit-il, l'ait approuvée, c'était un motif pour nous de la reprouver. M. de Bismarck ne me paraît pas un ami assez dévoué de la France pour nous qu'il se laisse aller à cela. »

L'orateur conclut en abordant carrément la question sociale, qu'il développe avec une flu de l'affirmer à nos lecteurs, — était le baron de Fossaro.
Et mettant pied à terre, il avait dit à Beneditto :
« Allez à l'instant rue de Verneuil, à la maison du docteur Frébault... — appelez le concierge... — annoncez-lui qu'il est arrivé maître à son locataire et qu'on va d'un moment à l'autre apporter le corps... » qu'il se charge d'avertir les domestiques du médecin...
— Si, Signor...
— Dans le cas où on vous questionnerait, vous ne savez rien...
— Si, Signor...
— Vous reviendrez ensuite ici le plus vite possible.
— Si, Signor...
Une fois dans le jardin, César se dirigea vers la porte par laquelle Blanche était sortie, en ayant soin de ne point la réformer.
Fossaro la poussa et se trouva dans un petit vestibule.
Quoique ayant étudié le plan dressé par la fausse Adrienne, il ne pouvait se diriger à l'aveuglette dans l'hôtel sans risquer de trahir sa présence par des chocs imprévus.
Il ne l'essaya même pas et, tirant de sa poche une mignonne lanterne sourde un véritable bijou, il l'alluma, examina les éres, consulta sa mémoire, gravit l'escalier conduisant au couloir de service, compta les portes devant lesquelles il passait, et s'arrêta en face de celle accédant à l'appartement de Blanche, contigu à celui de la duchesse.
Tout était silencieux dans l'hôtel.
César de Fossaro fit jouer le bouton de la porte et, n'apportant aucune résistance, entra sans hésiter.
La lampe dont nous avons vu Blanche baisser la mèche répandait une faible lueur.
Le baron tourna son regard vers la cheminée.

clarté, une logique des plus serrées, et s'écria :
« On calomnie les socialistes, on vient taper, opportunistement (bien entendu), la question des *partageux* ; on nous traite tantôt de jacobins, tantôt de voleurs ; c'est qu'apparemment ces deux épithètes sont synonymes. »

En terminant, il raconte une entrevue avec Victor Hugo, de laquelle il résulte que quelques mots échangés par le grand poète à une question posée par Clovis Hughes : « La question sociale est imminente ; la fin du siècle aura vu éclore, et j'ai la conviction que s'il en était autrement, le XIX^e siècle, au moment de faire son apparition, dirait au XIX^e : si tu n'as pas résolu la question sociale, j'attendrai qu'elle le soit pour faire mon premier pas dans le monde. »

« Note. — Si les paroles ne sont pas textuelles, c'est, au moins, le sens absolu de celles du poète.
Le député de Marseille termine son admirable discours par un appel chaleureux à la concorde et à l'union : c'est le seul moyen d'entrer dans la terre promise, où il y aura de la clémence pour tout le monde, même pour les bourgeois qui la refusent depuis si longtemps au prolétaire.

Dire l'enthousiasme provoqué par ce discours nous serait impossible; nous n'avons pu le reproduire que sommairement, mais nous avons la promesse formelle de l'orateur qu'aux prochaines vacances parlementaires, il viendra voir les Lyonnais qu'il aime et qu'il sera heureux de leur porter la bonne parole.

La séance est levée.
Une quête a été faite à l'issue de la séance au profit des grévistes de St-Etienne, (bouilleurs et charronniers) et du Son des Peuples; la quête a été assez fructueuse.

DÉPARTEMENT

ISÈRE

Vienne. — Le vote pour l'élection municipale complémentaire n'a pas donné de résultat définitif.
Un second tour de scrutin aura donc lieu dimanche prochain.
Nous publions demain le nombre de voix obtenues par les candidats.

SAONE-ET-LOIRE

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Aujourd'hui, à 2 heures, a eu lieu le vote du Conseil municipal pour la nomination d'un maire et de deux adjoints.
On obtint :
MM. Martin, maire, 28 voix
Lamier, adjoint, 22
Charvet, adjoint, 18
M. Lamier n'acceptant pas les fonctions d'adjoint, il a été procédé à un deuxième tour de scrutin.
M. Thevenin, avocat, a été nommé adjoint par 22 voix.

VERMOREL

Valence. — Conformément à nos prévisions, M. Belat a été réélu maire de Valence à l'unanimité.
M. Pozin, premier adjoint, a été maintenu par 18 voix.
M. David, deuxième adjoint sortant n'a obtenu qu'une minorité dérisoire. Il a été remplacé par M. Junillon.

SAINT-ETIENNE

Aujourd'hui lundi, 17 courant, à 10 h. 3/4, auront lieu les funérailles de Mlle Joséphine-Louise PRATON.
Le convoi partira du domicile mortuaire, rue Rabelais, 11, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

BULLETIN OUVRIER

Tannerie et corroyerie lyonnaises, (Prévoyance). — Citoyens, nos collègues, les chevroniers de la maison-Troutet et Cie sont en grève; nous avons appris avec peine que des otis disant ouvriers de notre corporation avaient eu la lâcheté de prendre la place des grévistes.
Au nom du principe de solidarité, nous protestons énergiquement contre ces agissements et nous avons l'espérance que ces ouvriers comprendront la gravité de la faute qu'ils viennent de commettre et qu'ils cesseront immédiatement de porter tort à une corporation qui ne réclame que le droit de vivre en travaillant.
Certains que notre protestation sera comprise, nous espérons que tous les ouvriers tanneurs et corroyeurs sauront faire leur devoir.
Pour la commission exécutive.
Le président, TABARD.

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR
KAVEN DE MONTÉPIN
DEUXIÈME PARTIE
Les PRINCES ÉTOILÉS
(Suite.)

Il tomba, se roula dans une convulsion suprême et ne remua plus.
Tout était fini.
« Mort ! il est mort ! » s'écria le prince en tombant à genoux près du corps.
« Il ne parlera pas ! dit à voix basse le baron de Fossaro.

XLVI

Hector, suffoqué par la douleur et l'émotion, perdit connaissance.
« Vite, qu'on le porte dans sa chambre, qu'on l'étende sur le lit et qu'on lui donne des soins... — commanda Fossaro.
Les domestiques consternés obéirent aussitôt.
L'ivresse générale s'était dissipée comme par enchantement. — La gaieté folle avait fait place à la terreur profonde.
« Ne faudrait-il pas conduire à son domicile le corps du malheureux Frébault ?... — hasarda l'un des convives.
« Non... — répliqua César... La constatation du décès doit avoir lieu ici... — qu'on prévienne sans perdre une minute le commissaire de police et qu'il vienne dresser procès-verbal... »

« Moi, je vais avertir chez le docteur...
Et le baron s'empressa de sortir, après avoir roulé dans ses doigts et glissé dans sa poche le fil du laiton auquel attachait encore la goupille.
Au dehors, le brouillard s'épaississait de plus en plus.
Fossaro trouva son coupé qui l'attendait à l'endroit désigné.
« Avenne Gabriel, au coin de la place de la Concorde, et du train !... — dit-il à Beneditto en sautant dans la voiture.
« Le diable brouille mes cartes !... murmura-t-il tandis que le cheval filait rapidement, Frébault seul se frappe !... Le prince est donc invulnérable ! N'importe, j'irai jusqu'au bout et je gagerai la partie...
Depuis quelques temps déjà nous n'avons point parlé de Marianne Gilbert, bannie de l'hôtel de Chaslin par l'inflexible volonté du duc Henry qui sa trop grande clairvoyance épouvantait.
L'ancienne nourrice d'Hélène, (nos lecteurs ne l'ont peut-être point oubliée) ne pouvait prendre son parti d'un exil qui brisait son existence.
Chaque soir, les premiers jours, elle venait errer aux environs de l'hôtel, le regard gros, les paupières humides, regardant les fenêtres éclairées, comme Adam et Ève, après leur chute, contemplant les horizons du Paradis perdu.
Elle ne pouvait cependant s'immobiliser dans sa douleur.
Il fallait vivre et, ne voulant pas accepter les offres généreuses de la duchesse, elle chercha du travail comme femme de ménage ou garde-malade, et fut admise, rue du Bac, chez une dame âgée et infirme où elle passait toutes ses journées.
A onze heures, régulièrement, une garde de nuit venait la remplacer, et elle regagnait son humble chambre de

la rue Miroménil en passant par le pont de la Concorde, la place du même nom, l'avenue Gabriel et la rue de l'Elysée.
Elle ne manquait jamais de s'arrêter en face du petit parc où jadis Hélène de Chaslin qu'elle appelait sa fille, avait essayé ses pas chancelants. — Ses yeux alors se remplissaient de larmes.
Le soir où des choses effroyables venaient de s'accomplir au faubourg Saint-Honoré et à la rue François I^{er}, la garde de nuit s'étant fait un peu attendre Marianne n'avait quitté la rue du Bac qu'à onze heures un quart.
L'épaisseur du brouillard lui fit craindre de s'égarer en traversant la place de la Concorde.
Elle prit le pont Royal, côtoya les Tuileries, et gagna la rue du Rivoli qui la conduisait directement à l'avenue Gabriel.

Comme elle marchait d'un bon pas, malgré son âge, elle parcourut les sept huitièmes du chemin en moins d'une demi-heure.

Au moment où la vieille femme longeait les murs du Cercle Impérial elle vit une voiture dont les lanternes, dans la brume, ressemblaient à deux taches de sang, arriver à toute vitesse et s'arrêter court à l'angle de la rue Boissy-d'Anglas.
Un homme descendit de cette voiture, s'engouffra dans l'avenue Gabriel, et Marianne entendit des pas derrière elle sur le trottoir tandis que la voiture s'éloignait.
L'effroi ne raisonna pas.
La pauvre servante n'avait selon toute apparence rien à craindre, cependant elle eut peur et, traversant la chaussée, elle se réfugia sous les arbres des Champs-Élysées.
Le sol humide assourdissait le bruit de sa marche, tandis qu'au contraire les talons du promeneur nocturne sonnaient sur l'asphalte.

« On est entré... » se dit Marianne.
« Qui donc ?... Est-ce là dué ?...
« Mais pourquoi se cacherait-il ?...
« N'est-il pas le maître d'agir à sa guise et de passer par la grande porte ?...
« C'est singulier... Je veux savoir.
Elle traversa de nouveau la chaussée et s'assura que la petite porte était fermée.
« Que se passe-t-il de l'autre côté de cette grille ?... poursuivait la servante avec un commencement d'angoisse.
« Ce mystère me paraît étrange... Qui sait si la demoiselle de compagnie, cette Adrienne de Lassy, n'est pas pour quelque chose dans cette visite nocturne ?... Je crois la coquine bien capable de recevoir un amant...
« Ah ! si je pouvais en avoir la preuve ?... J'attendrai...
Et Marianne s'enveloppant dans son châle de tartan, car le brouillard pénétrait la glaciée jusqu'aux moelles, s'éloigna d'une dizaine de pas et se mit aux aguets.
L'homme qui venait de franchir le seuil du jardin, — il est presque super-

flu de l'affirmer à nos lecteurs, — était le baron de Fossaro.
Et mettant pied à terre, il avait dit à Beneditto :
« Allez à l'instant rue de Verneuil, à la maison du docteur Frébault... — appelez le concierge... — annoncez-lui qu'il est arrivé maître à son locataire et qu'on va d'un moment à l'autre apporter le corps... » qu'il se charge d'avertir les domestiques du médecin...
— Si, Signor...
— Dans le cas où on vous questionnerait, vous ne savez rien...
— Si, Signor...
— Vous reviendrez ensuite ici le plus vite possible.
— Si, Signor...
Une fois dans le jardin, César se dirigea vers la porte par laquelle Blanche était sortie, en ayant soin de ne point la réformer.
Fossaro la poussa et se trouva dans un petit vestibule.
Quoique ayant étudié le plan dressé par la fausse Adrienne, il ne pouvait se diriger à l'aveuglette dans l'hôtel sans risquer de trahir sa présence par des chocs imprévus.
Il ne l'essaya même pas et, tirant de sa poche une mignonne lanterne sourde un véritable bijou, il l'alluma, examina les éres, consulta sa mémoire, gravit l'escalier conduisant au couloir de service, compta les portes devant lesquelles il passait, et s'arrêta en face de celle accédant à l'appartement de Blanche, contigu à celui de la duchesse.
Tout était silencieux dans l'hôtel.
César de Fossaro fit jouer le bouton de la porte et, n'apportant aucune résistance, entra sans hésiter.
La lampe dont nous avons vu Blanche baisser la mèche répandait une faible lueur.
Le baron tourna son regard vers la cheminée.

Les deux flacons se trouvaient sur la table.
« Il s'avance, les prit et les mit dans sa poche, où il avait serré déjà le fil de laiton.
« À ce moment un bruit inattendu fit passer un frisson entre ses épaules, mais il sourit aussitôt de cette terreur irraisonnée dont la sonnerie de la pendule était l'unique cause.
« Minuit, — dit-il en jetant un coup d'œil sur le cadran d'émal. — Depuis une demi-heure au moins, tout doit être fini... Je vais m'en assurer. — Il me faut cette lettre du duc à la duchesse que Blanche n'a pas osé prendre.
Fossaro traversa le cabinet de toilette et appuya son oreille contre la porte de la chambre de Jeanne.
Aucun bruit suspect ne se faisait entendre.
Il tira le verrou poussé par la jeune fille avant son départ, ouvrit avec précaution et s'arrêta de nouveau.
Un silence de mort régnait dans la vaste pièce.
La lampe Carcel de fort calibre, placée sur une petite table auprès du lit, baignait d'une lumière éclatante le corps déjà raidi de madame de Chaslin.
Le baron s'approcha en marchant sur la pointe des pieds, — précaution inutile et inconsciente.
Il toucha l'un des bras crispés de la duchesse et le trouva froid comme du marbre.

Un sourire de triomphe illumina ses traits, tandis qu'il promenait son œil autour de la chambre, cherchant le coffret de cristallin monté en argent dont la fausse Adrienne s'était servi.
Lorsqu'il l'eut découvert il fit jouer le ressort, souleva le couvercle, puis porta le coffret à la lumière afin d'en mieux examiner le contenu.
(A suivre.)

